Le mouvement gréviste

La grève générale des organisations désignées par la C. G. T. se poursuit avec calme et avec discipline jamais égalée. Formidable par le nombre des travailleurs en lutte ; puissante dans son action, elle devient une menace pour les partisans du régime actuel.

L'intransigeance d'un gouvernement réactionnaire, et révolutionnaire en fait, qui frappe à tort et à travers sans souci de la situation, va resserrer d'une façon plus positive encore les liens de solidarité de tous les travailleurs français. Jamais nous ne laisserons attaquer notre C. G. T. qui fait la beauté et la moralité de la France. Dans quelques jours, l'ensemble de tous les travailleurs du pays se lèvera puissant et irrésistible devant les moyens de répression du Gouvernement tremblant et apeuré.

Sa peur hertic manifeste, par son incapacité flagrante, par sa bêtise à exécuter les ordres des groupements royalistes, qui font la loi dans la République, le Gouvernement Français nous menace d'un cataclysme qu'il serait certainement le premier à regretter.

La C. G. T., qui veut la grandeur du pays par une réorganisation complète des moyens de production qui ne peut être obtenue que par la nationalisation des grands services publics et des richesses nationales, à trop le souci de son devoir pour reculer devant les moyens de répression du Gouvernement et d'intimidation des grandes Compagnies et pour accepter sa dissolution.

Les poursuites intentées contre elle dans la personne de ses dirigeants ne fera que renforcer notre union qui obligera le Gouvernement et les grandes Compagnies à capituler.

C'est avec confiance que nous attendons les événements et, d'accord avec la C. G. T., nous suivrons à la lettre les ordres qu'elle nous donnera et que nous exécuterons pour la sauvegarde de nos intérêts et de ceux du pays tout entier.

LE COMITE DE GREVE.

A LA SENTINELLE

UN ORDRE DU JOUR

Les ouvriers de toutes corporations de La Sentinelle, réunis jeudi matin, salon Durieux, au nombre de 400, après avoir entendu l'exposé des camarades DEHON et HOYEZ, protestent énergiquement contre l'arrestation des principaux militants des organisations ouvrières, qui n'ont que le seul tort d'être dévoués à la classe prolétarienne ; s'engagent à être calmes et confiants et à suivre les ordres de la C. G. T. sans défaillances ; s'engagent, en outre, à continuer la grève jusqu'à complète satisfaction et se séparent aux cris de : Vive la C. G. T. ! Vive la grève générale ! »

Les Réunions

A TRITH-SAINT-LEGER

Aujourd'hui vendredi, à 10 heures, au Salon Cornu, réunion des ouvriers de toutes les corporations.

A BLANC-MISSERON

Samedi 15 mai, à 4 heures, salon de l'Alerte, conférence par les citoyens BASSEZ et HOYEZ.

AU POIRIER

Samedi 15 mai, à 4 heures, café de la Gare, réunion des ouvriers de toutes les corporations.

A MARLY

Dimanche 16 mai, à 10 heures, au Salon des Amis Réunis, conférence par les citoyens HOYEZ et BASSEZ.

A BRUAY-SUR-ESCAUT

Dimanche 16 mai, à 5 heures, salle de la « Prolétarienne », réunion intersyndicale.

Orateurs : BASSEZ, PELLION et HOYEZ.

A ANZIN

Lundi 17 mai, à 10 heures, au siège, 143, rue de Saint-Amand, à Anzin, réunion de la C. A. de la Métallurgie.

A HÉNIN-LIÉTARD

3.000 OUVRIERS VOTENT LA CONTINUATION DE LA GRÈVE

Plus de trois mille ouvriers se sont réunis hier Place Loubet. Le camarade Leclercq a fait une démonstration de la grève et a rendu compte des travaux exécutés à Sallaumines hier. Notre ami fut très applaudi et la continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Nous rappelons qu'une grande réunion aura lieu place Loubet aujourd'hui, à 2 heures. Un orateur du Syndicat des Mineurs, et LEBRIEUX, secrétaire-adjoint du Bâtiment, y assisteront. A l'issue de la séance, une grande manifestation aura lieu dans les principales rues de la ville ; les sections voisines sont invitées à y assister, accompagnées de leurs drapeaux.

A ISBERGUES

LES MÉTALLURGISTES REPONDENT A L'ORDRE DE LA C. G. T.

A l'appel de la Confédération Générale du Travail, ont répondu les ouvriers de l'usine d'Isbergues.

Jeudi, à midi, Place du Marché, 1.200 ouvriers métallurgistes de l'usine étaient groupés pour entendre l'exposé du programme de la C. G. T. par les camarades Struy Georges, secrétaire de la Chambre syndicale d'Isbergues ; Delmare Pierre, délégué de la Chambre syndicale, et Vasseur Aimé, propagandiste de l'Union Départementale du P.-de-C.

A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les ouvriers métallurgistes, groupés au nombre de 1.200, prennent la résolution de se conformer aux ordres de la grève générale de la Confédération Générale du Travail, afin de faire aboutir le programme de la C. G. T. ; se séparent aux cris de : « Vive la Fédération des Métaux ! Vive la C. G. T. ! Vive la Grève Générale ! »

Le secrétaire : STRUYE.

En attendant la discussion

La C. G. T. propose d'organiser le ravitaillement du pays

Paris, 13 mai. — La C. G. T. fait ce soir à la presse le communiqué suivant :

La commission administrative de la C. G. T. dans sa réunion du 13 mai, après avoir examiné la situation des grèves et constaté que le mouvement continue à se développer progressivement a décidé de renouveler la proposition formulée par elle au début du mouvement, d'organiser les services essentiels du ravitaillement.

La commission administrative de la C. G. T. a constaté de plus que la revendication ouvrière est fondée, puisque certains organes de la presse ont publié un projet ministériel de réorganisation des chemins de fer. Pourquoi, dès lors, ne pas accepter la discussion ?

Les P. T. T. sont prêts à répondre à l'appel

Paris, 13 mai. — Une réunion du personnel de la Fédération postale a eu lieu rue Grange-aux-Belles, après avoir entendu divers orateurs, a adopté un ordre du jour déclarant que le personnel des P. T. T., considérant que dans le conflit actuel tous les travailleurs sont engagés pour que le programme d'action de la C. G. T., qui se maintient sur le terrain économique, triomphe et que, d'autre part, l'action judiciaire engagée contre la C. G. T. prouve que les Pouvoirs publics poursuivent l'écrasement des organismes ouvriers, élève contre cette mesure une protestation solennelle et énergique et se déclare solidaire de la C. G. T. Il affirme qu'il est prêt à répondre à tout appel qui pourrait lui être adressé par cette dernière.

LES BOCHES COUPABLES SERONT JUGES PAR LES LEURS

COMMENT LEURS CRIMES SERONT-ILS PUNIS ?

Berlin, 13 mai. — Selon l'« Agence Wolff », le gouvernement allemand a reçu la nouvelle liste de livraison des coupables adressée par les Alliés. Cette liste comprend 46 noms dont ceux de quatre commandants de sous-marins, accusés d'avoir torpillé des navires hôpitaux. Parmi les autres figurent le général Stangel, accusé d'avoir tué des prisonniers et des blessés, de nombreux généraux accusés de violences. Le général von Kruska, commandant du camp de Cassel, et le gouverneur de Cassel, accusés d'avoir répandu une épidémie de typhus. Les accusés seront cités devant le tribunal du Reisch, à Leipzig.

ROMANESQUE AVENTURE

Exploits de pirates dans la Mer Noire

ILS S'EMPARENT D'UN VAPEUR, EN DEVALISENT LES PASSAGERS ET FONT UN BUTIN DE PLUS DE DEUX MILLIONS

M. Paul Gentizon, envoyé spécial du « Temps » en Géorgie, a adressé à son journal l'intéressant récit que voici :

« Dans la nuit du 6 au 7 mai, le « Souirah », de la Compagnie Paquet, quittait Batoum. Environ quatre cents passagers se trouvaient à bord, se rendant, les uns à Constantinople, les autres à Marseille. Il y avait à peu près deux heures que nous avions quitté le port. Il était neuf heures environ. Le dîner achevé, les passagers s'étaient retirés dans leurs cabines ou s'étaient rendus dans les salons.

Tout à coup, des coups de feu retentirent sur le pont. Le capitaine du « Souirah » et les télégraphistes du poste de T. S. F. venaient d'être faits prisonniers par des bandits qui se trouvaient à bord comme passagers. Ils nous menacèrent bientôt de leur revolver, et maîtrisèrent également le reste de l'équipage.

Les pirates étaient au nombre d'une trentaine. Ils s'étaient fait inscrire comme passagers de pont pour Trébizonde. Ils eurent soin, tout d'abord, de détériorer l'appareil de télégraphie sans fil. Puis ils commencèrent le pillage du bateau.

Toujours sous la menace des revolvers des bandits, les passagers durent vider entre leurs mains leurs portefeuilles, leur remettre leurs bijoux, leurs montres et tous leurs objets précieux. Ils durent même ouvrir toutes leurs malles dans lesquelles les corsaires choisirent ce qui leur convenait. Plus de deux millions d'argent passèrent ainsi aux brigands.

L'angoisse sur le bateau était générale. Les femmes et les enfants pleuraient, en proie à une terreur bien compréhensible.

Au fur et à mesures de leurs « prises », les bandits transportaient le butin dans les canots qui avaient été mis à la mer une fois que le navire eut stoppé. Ils ne laissèrent ni fourrures, ni appareils photographiques, ni jumelles, rien de ce qui a quelque prix.

Mme Haskell, femme du commissaire américain en Arménie, qui se trouvait sur le « Souirah » avec ses enfants, fut dépouillée de tout ce qu'elle possédait.

Il n'y eut pas que des scènes dramatiques. Le comique parfois s'y mêla. Des passagers s'étaient dissimulés sous leurs couchettes ou derrière leurs bagages. Les brigands leur donnèrent la chasse.

Les chefs de brigands étaient masqués. Ils affectèrent une sorte de générosité et d'insultante galanterie. Ils tentaient de baiser la main des voyageuses après en avoir retiré les bagues. Ils laissèrent quelque monnaie à chaque passager et même distribuèrent à certains quelques-unes des pièces d'or volées à d'autres.

Pendant le temps que dura le pillage, le capitaine du « Souirah » gardé sur sa passerelle, était contraint, sous le canon des revolvers, de transmettre aux mécaniciens les ordres donnés par les chefs des pirates.

Nous nous trouvions alors près des côtes de Laristan, entre Trébizonde et la Gourie (angle nord-est de l'Anatolie).

Une partie de l'équipage dut transporter à terre le butin entassés dans les canots. Les bandits abandonnèrent enfin le « Souirah » et disparurent dans la nuit.

Il est miraculeux qu'aucun des matelots et des passagers n'ait été blessé ; car les bandits tirèrent bon nombre de coups de feu. Le sang-froid du capitaine du « Souirah », M. Mattei, et l'attitude de l'équipage contribuèrent d'ailleurs à éviter des accidents plus graves

Je viens de vous faire un récit trop bref, mais fidèle, de l'aventure dont nous avons été les victimes. Quelque incroyable que cela soit, en 1920, à quelques kilomètres de Batoum, trente bandits ont pu se rendre maîtres d'un navire, molester et dévaliser quatre cents passagers.

L'académicien, le préfet de police et l'artiste dramatique

ROMAN VECU

Tandis que M. Gabriel Hanotaux, ancien député de l'Aisne, ancien ministre des affaires étrangères, et membre de l'Académie française, est à Rome pour y représenter la France aux fêtes de canonisation de Jeanne d'Arc, on évoqua à la première chambre du tribunal ses démêlés avec Mlle Verlain, artiste dramatique.

C'est une vieille histoire, d'amour.

M. Gabriel Hanotaux était alors, en des temps déjà anciens, élève à Saint-Quentin. C'est là qu'il connut Mlle Verlain, avec laquelle il rompit par la suite.

Mlle Verlain estima qu'elle avait d'excellentes raisons d'en vouloir à son ancien ami et elle fut derrière lui comme un persécutant souvenir. Le ministre s'avisait-il de partir en Algérie présider je ne sais quelle fête arabe ? Il trouvait, fidèle, implacable, attachée à ses pas, Mlle Verlain. Rentrait-il en France ? Mlle Verlain rentrait avec lui. Et un jour qu'en qualité de directeur de l'Académie française M. Gabriel Hanotaux se préparait à recevoir M. Denys Cochin, une lettre lui parvint qui lui disait ceci : « Tu as tort de me pousser à bout. Quelqu'un y passera. Ce sera sa faute. Tu sais bien que je tiens toujours parole. »

M. Lépine était alors préfet de police, car cela se passait en 1912. Il avait à ce titre à veiller à la sécurité de tous les citoyens en général et des académiciens en particulier M. Gabriel Hanotaux craignant pour son discours académique pria donc M. Lépine de le débarrasser de Mlle Verlain. Et comme celle-ci fort tranquillement se dirigeait vers l'Institut, afin de se délester sans doute des beaux discours qu'on allait y ouïr, deux messieurs fort civils la cueillirent, si l'on ose s'exprimer ainsi, l'emmenèrent en fiacre malgré ses protestations, et la tinrent loin du pont des Arts jusqu'au moment où l'immortel eut achevé sa harangue.

Mais Mlle Verlain, qui avait peu goûté le procédé dictatorial, assigna conjointement et le préfet et M. Hanotaux en leur réclamant un franc de dommages-intérêts et plusieurs insertions dans les journaux pour arrestation arbitraire. C'est cette cause qu'a soutenue avec flamme Me Edmond Bloch, Mesuré et disert, Me Maurice Bernard, au nom de l'académicien. Il répondit. Me Ulrich, plaidant pour le préfet de police, déclina l'incompétence du tribunal civil. Le substitut Sevestre, ayant écouté les uns et les autres, a demandé huit jours pour faire connaître ses conclusions.

EST-CE LUI L'ETRANGLEUR ?

ON A RETROUVE UN CADAVRE DANS LE BOIS DE VINCENNES

Paris, 13 mai. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté aujourd'hui un individu soupçonné d'avoir étranglé le 21 avril dernier dans le bois de Vincennes, Madame Biglié, demeurant à Genève et venue à Paris pour voir son mari qui avait été arrêté pour trafic de monnaie.

Un crime de l'occupation

LES ASSASSINS D'UN GARDE CHAMPÊTRE DEVANT LA COUR D'ASSISES DE ROUEN

Cette affaire, qui devait d'abord être jugée par la Cour d'Assises du Nord, a été renvoyée devant la Cour d'Assises de Rouen.

Beaucoup de nos lecteurs se rappellent encore cette histoire.

Le 20 décembre 1915, à Lille, près de la briqueterie Colsne, les nommés Van Gheluwe Léon, terrassier, Seurinck Edmond, ajusteur, Deurwaerdes Louis, mouleur, et Meurisse Jules, briquetier, étaient réunis vers huit heures et demie du soir, attendant le moment d'aller voler de l'avoine dans un magasin voisin. Sur la demande de Deurwaerder, Meurisse quitta un moment ses compagnons pour aller chercher des vêtements que Deurwaerder avait laissés chez lui.

Pendant son absence, le sergent de ville Clabaut Louis, revêtu de son uniforme et faisant fonctions de garde champêtre sur ce territoire, vint à passer faisant sa ronde. Deurwaerder, Sucrinck et Van Gheluwe se mirent à sa poursuite et l'assommèrent, puis lui coupèrent la gorge. Aidés de Meurisse, revenu auprès d'eux, tous quatre allèrent jeter le cadavre dans une mare, où il fut retrouvé le lendemain.

Deurwaerder l'avait au préalable fouillé et dévalisé.

Les quatre accusés sont déplorablement notés.

Deurwaerder, sur qui pèsent les charges les plus lourdes, sera défendu par Me Escoffier, du barreau de Douai.

LILLE

Les mauvais bergers

On connaît la teneur du vœu déposé mardi au Conseil Général, concernant les cinématographes et que le bureau rapporte avec un avis favorable.

On sait qu'à la suite de la discussion qui eût lieu à ce sujet, il fut décidé que la censure s'exercerait à propos de certains films, après consultation de représentants de pères de famille.

Voilà qui est fort bien. Il y a, en effet, trop longtemps, que sont tolérés ces films, qui, plus rapidement encore que les mauvais livres, corrompent la jeunesse, lui faussent l'esprit et dans lesquels au surplus, l'invraisemblable le dispute constamment au manque le plus complet de sens commun.

Il est nécessaire de le dire, c'est le plus souvent dans les films dits à épisodes, projetés chaque semaine par petites tranches, que se rencontre ce genre d'ouvrages.

Leurs auteurs, pour qui la question de gros sous apparût exclusivement comme primordiale, se sont arrangés avant tout de manière à surexciter au dernier point la curiosité de leur clientèle et cela, sans se soucier le moins du monde des moyens qu'employaient, ni du côté éducatif et moralisateur de leur rôle qui eût pu être si beau.

Ah ! ces films hebdomadaires, ou fourmillent les bandits, et où l'on voit régulièrement, tous 7 jours, le héros de l'aventure, en instance d'agonie, sur les bords d'un sombre abîme et qui les semaines suivantes, ressuscite automatiquement à la suite de circonstances les plus étranges... qui nous en débarrassera pour toujours.

On lui devra une fière chandelle à celui-là.

PEDIBUS.

LE MEETING EN PLEIN AIR

La journée d'hier a été marquée par les assemblées de corporations qui ont été très denses et le meeting du boulevard des Ecoles, qui a été particulièrement réussi.

Au nombre considérable de grévistes s'étaient joints quelques promeneurs des classes moyennes, pour qui l'idée de la nationalisation est encore une idée imprécise, et les vaillants militants qui l'exposèrent à la tribune ont donc parlé devant un auditoire intéressant et dont la propagande aidera au développement de la conception sociale vers laquelle tendent aujourd'hui les efforts de la C. G. T.

VERHELST, de la section des peintres, prit le premier la parole, invitant tous les syndiqués à tenir jusqu'au bout. Tenir, tel est le mot d'ordre, le gage de la victoire dont le salut du pays dépend.

DEVERNAY succède à Verhelst. L'orateur félicite les métallurgistes de leur bel ensemble, il met les syndiqués en garde contre les bruits tendencieux répandus dans la ville ayant pour but de les détourner de leur devoir. Il affirme avec énergie sa foi ardente dans le succès final.

BARATTE des tramways flétrit les syndiqués du tramway qui, renégats à l'organisation ont repris le travail. Au nom des employés restés fidèles à la discipline syndicale, il engagea les travailleurs à rester indéfectiblement groupés.

BONDUES prit enfin la parole. Quoique fatigué par une série de conférence faites dans les différentes réunions corporatives au cours de la journée, le vaillant militant se montra néanmoins l'animateur énergique, l'entraîneur d'hommes que nous connaissons tous.

Il eut son indignation il flétrit les pouvoirs publics qui prétendent se passer de la C. G. T. et qui depuis près de 2 ans n'ont pas su préparer la renaissance des régions dévastées.

L'orateur rappelle l'offre de Jouhaux apportant 10 milliards d'Amérique.

Cette offre fut repoussée parce que les profiteurs de la pagaye du gâchis actuel auraient vu leurs agissements louches démasqués.

Bondues termine en montrant la lumière éclatante qui rejaillira sur le pays le jour où la nationalisation aura désépaissi le brouillard meurtrier que les négriers de la misère publique ont volontairement accumulé pour cacher leur tractations et leurs menées.

Le vaillant secrétaire de l'Union Départementale a été longuement acclamé.

Le meeting s'est terminé sans incident.

ERRATUM

Une erreur typographique nous a fait dire hier, dans l'article de notre ami Bonduel : « L'idée en marche » :

« Nationaliser, c'est faire rendre au Trésor national les dividendes qui s'égarent dans les coffres-forts des administrations privées ».

Il faut lire :

« Nationaliser, c'est faire rendre à l'effort national, au développement des organismes de production, les dividendes, etc... »

La colonie scolaire de Dannes-Camiers

On nous communique de la Préfecture :

La colonie scolaire de Dannes-Camiers, près Etaples (Pas-de-Calais), organisée en juillet 1919, d'après les instructions de M. le Ministre des Régions Libérées, a reçu pendant deux mois près de 5.000 enfants du département du Nord.

La santé des enfants débilitée par les privations endurées pendant l'occupation a été améliorée par ce séjour à l'air marin dans de telles proportions que la campagne entreprise l'an dernier se renouvelle cette année de mai à septembre.

Les instructions ministérielles ont prévu deux saisons ;

1° Du 17 mai au 15 juillet pour les filles ;

2° Du 20 juillet au 15 septembre pour les garçons.

Le nombre des enfants admis à chaque saison est de 6.000, dont 2.000 du département du Pas-de-Calais et 4.000 du département du Nord.

Les dépenses à engager pour assurer la bonne marche d'une organisation de cette importance sont couvertes par un crédit spécial accordé par M. le Ministre des Régions Libérées et par une participation budgétaire très appréciable du Comité d'assistance aux Régions Libérées.

La direction a été confiée à M. l'Inspecteur primaire de la circonscription d'Hazebrouck. Il s'est assuré, pour la garde des enfants, la collaboration de 250 membres de l'enseignement et pour les soins matériels, du concours de 450 personnes dont le recrutement est entouré de garanties sérieuses.

Le service médical, à la tête duquel se trouve un médecin chef, comprend huit docteurs compétents et 20 infirmières dévouées. L'Union Franco-Américaine des Foyers a bien voulu se charger de la partie récréative et des exercices physiques.

Les parents peuvent donc avoir la certitude que les enfants seront l'objet de soins éclairés, dévoués et attentifs en ce qui concerne le logement, la propreté, l'alimentation, la surveillance, la santé.

Conditions d'admission. — Les enfants appelés à bénéficier de tels avantages sont choisis de préférence dans les communes urbaines éprouvées par les événements de guerre, parmi les écoliers, à quelque établissement scolaire qu'ils appartiennent. Ils doivent remplir les conditions suivantes :

1° Etre âgés de 7 à 13 ans ;

2° Etre reconnus de santé débile par le médecin inspecteur des écoles ;

3° Etre munis d'une fiche médicale dont un nombre suffisant d'exemplaires est envoyé à MM les Maires. Ces fiches doivent porter au paragraphe « observations » la mention : « Enfant débile non atteint de maladie contagieuse, d'affections nécessitant des soins spéciaux, de maladie de peau ». « Cure marine nécessaire ». La signature du docteur inspecteur sera apposée au bas de la fiche.

Inspection médicale. — Il est de toute importance que chaque candidat subisse un examen médical minutieux. Les cas de tuberculose et de prétuberculose pulmonaires doivent être écartés.

Si un enfant a contracté une maladie contagieuse dans les deux mois précédant l'examen, ou si un membre de la famille est dans le même cas, il ne pourra être proposé.

Dans l'intérêt des enfants et afin de faciliter la lutte contre les parasites, il serait préférable d'inviter les familles à coiffer les fillettes « à la Jeanne d'Arc », c'est-à-dire les cheveux coupés à la hauteur de la nuque.

Vêtements. — Les enfants, à leur arrivée au camp, quitteront, pour ne les reprendre qu'au départ, les vêtements du voyage, qui devront être — ainsi que les enfants — en parfait état de propreté. Ils seront alors pourvus d'un trousseau complet fourni par le Vestiaire départemental.

Ils apporteront seulement : un peigne-démêloir, une brosse à chevaux, une brosse à dents, un morceau de savon.

Visites des parents. — Les familles sont autorisées à visiter leurs enfants tous les dimanches, de 14 à 18 heures. Ni le logement, ni la nourriture ne leur seront assurés au camp.

Correspondance. — Les enfants pourront écrire deux fois par semaine à leurs parents (timbres et papier à leur charge).

Une nourriture saine, abondante et variée étant assurée aux écoliers, aucun envoi de denrées alimentaires n'est autorisé, à l'exception toutefois de paquets contenant du chocolat ou gâteaux secs expédiés par la poste (300 gr. au maximum, une fois par semaine).

Il est inutile d'envoyer de l'argent aux enfants : il suffit d'avoir des timbres et du papier à lettres.

Le Préfet du Nord : Armand NAUDIN.

CHORALE L'UNION DE LILLE

Répétition générale le vendredi 14 mai 1920, à 7 heures précises du soir, à l'Union de Lille, rue d'Arras, 147. Présence indispensable.

Le Secrétaire : LETERNE.

LE GALA DE L'« AMICALE BENARD » AU JARDIN VAUBAN

Une température printanière, un cadre de verdure, c'était suffisant pour que le concert de bienfaisance organisé par l'Amicale Bénard fut un succès de plus, et ce fut la seule véritable attraction en même temps qu'un véritable régal pour les amateurs de bonne musique. La musique municipale des sapeurs-pompiers fit entendre avec brio quelques sélections de nos meilleurs auteurs. Le public nombreux fit un chaleureux accueil à cette artistique phalange, et son distingué chef, M. Paul Laigre, a recueilli une ample moisson de bravos. Charmant concert, pour une bonne œuvre, et... bonne recette, tel est le bilan de cette intéressante solennité artistique. Espérons que d'autres suivront qui feront à nouveau revivre notre magnifique Jardin Vauban et surtout continuera pour l'amusement de tous le régal de ces auditions musicales, qui charmèrent tous nos compatriotes jadis. Un bon point à l'Amicale Bénard.

FEDERATION DES SYNDICATS HORTICOLES DU NORD

Cette nouvelle Fédération tiendra sa deuxième réunion constitutive, le lundi 17 mai, au Palais Rameau.

Les syndicats horticoles, pépiniéristes ou maraîchers du département, sont instamment priés de donner leur adhésion à ce nouveau groupement qui a pour but de défendre les intérêts corporatifs de l'Horticulture du Nord.

Plus que jamais, la nécessité de se grouper apparaît impérieuse pour lutter contre la crise économique qui sévit actuellement.

Pour tous renseignements, écrire à M. Jean Dorchies, 68, rue Henri Regnault, Lille.

LE MANQUE DE CHARBON

Un télégramme du Maire de Lille

Le Maire de Lille vient d'adresser le télégramme suivant à M. le Ministre des Travaux publics :

« Vous signale situation intenable faite à notre ville. Arrivages en charbon insignifiants depuis début mai. Fonctionnement petites industries suspendu. Réserves pour boulangeries, hôpitaux, presque épuisées. Nécessité diriger sur Lille, d'urgence, deux péniches charbon Marles ou Bruay. »

PETITES NOUVELLES

SINGULIERE TROUVAILLE. — MM. J.-B. Thel, chauffeur d'auto, demeurant au Chemin Rouge, et Defrasne Henri, charpentier, demeurant Chemin des Alouettes, ont déposé, au commissariat du 7e arrondissement, un ballot contenant deux pièces de tissus noir ligné blanc, qu'ils venaient de découvrir dans une casemate située derrière les « Dix-Huit Ponts ».

Une enquête est ouverte pour rechercher le propriétaire de l'étoffe. Celle-ci doit certainement provenir d'un vol.

APRES LA CUITE. — Le nommé Hautecœur René, 37 ans, marchand des Quatre-Saisons, rue de Ferrières, 41, à Wattignies, a été arrêté et déféré au Parquet sous l'inculpation d'ivresse et port d'arme prohibée.

FAUSSE ALERTE. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, un feu de cheminée s'est déclaré à la Taverne de Strasbourg, Grande-Place.

Les pompiers de la caserne Malus s'étant rendus sur les lieux avec tout leur matériel, n'eurent pas à intervenir, le personnel de l'établissement ayant circonscrit le feu immédiatement.

A PROPOS DE CHARBON. — Nous avons relaté dans notre numéro du 24 avril dernier, que le sieur Henri Speybrouck, charretier, mettait en vente des sacs de charbon qui accusaient chacun un manquant de deux kilos, pour le compte de M. Legrain, 30, rue d'Isly.

M. Legrain nous fait connaître qu'après enquête, la bonne foi de son employé et la sienne ayant été reconnus par la justice, le procès-verbal a été classé sans suite par le Parquet.

Dont acte.

AVIS ET COMMUNICATIONS

FACULTE DE DROIT. — M. Emile Mouy a soutenu devant la Faculté de Droit, le lundi 10 mai, une thèse de Doctorat sciences juridiques.

Le sujet traité est le suivant : « Contribution à l'étude de l'indivision, à propos de la prolongation de l'indivision dans les lois récentes ».

Le candidat a été reçu docteur en droit (sciences juridiques), avec la mention « très bien ».

INSCRIPTIONS DES COMMISSAIRES DE JEUX POUR LES FETES DE LILLE. — Tous les commissaires habituellement chargés de la surveillance des jeux et du contrôle des joueurs, sont instamment priés de se présenter, le plus tôt possible, au service des Fêtes à la Mairie, pour prendre connaissance des nouvelles instructions relatives à l'organisation des jeux des Fêtes communales. Le bureau du service est ouvert en semaine de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures. Le dimanche, de 10 heures à midi.

PRIMES MUNICIPALES. — Les demandes de primes municipales ou provenant du legs Boucher de Perthes seront reçues jusqu'au 1er juin 1920. — Les personnes désireuses de participer à ces libéralités sont invitées à adresser une demande par écrit à M. le Maire de Lille, 39, rue de la Monnaie (Service de l'Assistance), en indiquant dans quelle catégorie elles désirent concourir.

Pour concourir aux primes du legs Boucher-de-Perthes, il faut être ouvrière âgée de moins de 40 ans, s'être dévouée aux soins familiaux et être de bonne conduite.

Les primes municipales sont données pour récompenser le travail et la bonne conduite et suivant le nombre d'enfants.

BONS DE PAIN A PRIX REDUIT. — En vertu de nouvelles instructions ministérielles, les bons de pain à prix réduit seront hebdomadaires à partir du 31 mai 1920.

En conséquence, seront seuls admis, pour le mois de mai courant, les bons de pain se rapportant aux tickets 1 à 16 inclus.

Cours professionnels pour monteurs électriciens. — Samedi, 15 mai, à 6 heures 45, Ecole des Arts et Métiers, boulevard Louis XIV. M. Swyngedauw traitera sur les « Propriétés nouvelles de la Tension ».

Funérailles. — Les funérailles de Mme Leroy-Boutry, mère de MM. le docteur Maurice Leroy et Fernand Leroy, secrétaire-général du Nord pour la Reconstitution, auront lieu, samedi, 15 mai, à 10 heures du matin. L'assemblée se fera à la maison mortuaire, 25, rue de Puébla, à 9 heures trois quarts.

Sociétés Diverses

Anciens Chasseurs à pied. — Assemblée générale le dimanche 16 mai, à 16 heures, au siège, « Café de l'Elysée », 65, boulevard de la Liberté.

Société de Géographie. — Deux conférences auront lieu à 24 heures et demie précises, le mardi 18 et le jeudi 20 mai, par M. J. Brunhes, professeur au Collège de France.

La première aura pour titre : « La Vézère » et « l'Art de l'Epoque paléolithique » ; la deuxième, « La Maison Alsacienne », étude de Géographie humaine.

Ces deux conférences seront accompagnées de projections autochromes venant de la remarquable collection des Archives de la Planète.

Mutuelle Maternelle du 43e R. I. — Réunion générale le 20 mai, à 14 heures, à la salle d'honneur des officiers du 43e R. I. (Citadelle). Il sera procédé à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration.

Institut Industriel du Nord. — Sont déclarés vacantes pour la rentrée d'octobre 1920, à l'Institut Industriel du Nord de la France, les chaires l'électrotechnique, télégraphie, téléphonie, 3e année (50 leçons) et d'électrotechnique 2e année (40 leçons), par suite de la démission de M. Meynier.

Les intéressés peuvent faire connaître leur candidature et leurs titres à M. le Directeur de l'Institut Industriel, 17, rue Jeanne-d'Arc, à Lille.

Chambre Syndicale des Propriétaires d'Immeubles de Lille et de sa banlieue. — Assemblée générale, samedi 15 mai 1920, à 4 h. 30, au siège rue Denis-Godefroy, n. 1 ; Conférence par l'avocat conseil (application de l'exonération : indemnité des 50 %.

Société des Amis et des Anciens Etudiants de l'Université de Lille. — M. Maurice Wilmotte, membre de l'Académie de Belgique, fera, le dimanche 16 mai, à 15 heures, dans la Grande Salle de l'Université de Lille, 9, rue Auguste-Angellier, une conférence sur « l'Amité franco-belge ».

ÉTAT-CIVIL

DU 11 MAI 1920

NAISSANCES. — Allart Robert, rue des Meuniers, 49. ... Vadder Maurice, rue de Thumesnil, 13. — Dekester Suzanne, avenue de Bretagne, 107. — Velquemanne Yvette, rue Bourjembois, 56. — Courtin Marcelle et Lucienne, rue Léon-Gambetta, 1 bis. — Courmont Albert, rue Durnerin. — Desmons Berthe, rue de l'Arbrisseau, 236. — Brochet Marcelle, rue Saint-Sauveur, 93. — Martin Marthe, rue Montagne, 6. — Lenfant. — Martin Louise, rue Boileux, 5. — Cayet Marie-Jeanne, rue Faidherbe-d'Eglantine, 7. — De Vroese Robert, rue d'Arras, 34 — Sence Géorgette, rue du Ballon, 30. — Bourgeois Adrienne, rue Proudhon, 7. — Varhems André, rue Faidherbe-d'Eglantine, 82. — Toepp Charles, rue Saint-Sauveur, 28 — Dubois René, rue Lazare-Carreau, 13. — Beaurain-Charles, impasse de l'Alma, 5.

DECES — Monteny Hélène, 4 mois 1/2, rue Fombelle, 22 ... Couget Marie, 61 ans 1/2, ép. Oscar Herlot, rue de Maubeuge, 16. — Foveau Laure, 49 ans, veuve de Jules Coupé, rue Pierre-Legrand, 249. — Leymart Henri, 20 jours, rue d'Arcole, 25. — Cokelaer Jean, 6 mois, rue Saint-André, 119. — Fontaine Marie, 49 ans 1/2, cél., rue Nationale, 225. — Lobjois Delphine, 63 ans, veuve Joseph Laroche, rue des Bois-Blancs, 172. — Ramac Augustine, 34 ans, ép. Arthur Mlle, rue du Croquet, 24. — Boutry Aimée, 74 ans, veuve Constant Leroy, rue Puébla, 25. — Degeyter Ernest, 1 mois 1/2, rue Montaigne, 26.

AVIS MORTUAIRE

Vous êtes priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE de

Madame LEROY,

née Aimée-Sophy BOUTRY,

piusement décédée à Lille, le mardi 11 mai 1920, dans sa 75me année, lesquels auront lieu le **Samedi 15 Mai**, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur.

Assemblée à la maison mortuaire, 25, rue de Puébla, à 9 heures 45.

La Famille recevra les condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse.

Pompes Funèbres Générales, succursale de Lille, 68, rue Nationale. 12198.

Bulletin Commercial

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 12 Mai 1920

VIANDES. — Bœufs 1re qualité, 8 fr. 50 le kilo ; 2e qualité 7 à 7 fr. 75 ; vache 1re qualité, 8 fr. 50 ; 2e qualité, 7 à 7 fr. 75 ; veau 1re qualité, 11 fr. ; 2e qualité, 9 fr. ; mouton, 1re qualité, 13 fr. 50 ; 2e qualité, 13 fr. ; porc frais, 9 à 10 fr. ; porc frigo, néant ; lapin vivant, 7 fr. ; lapin dépouillé, 10 fr. 50 ; poule, 13 fr. ; poulet, 20 fr. pièce ; canard, 25 fr. pièce.

BEURRES ET ŒUFS. — Beurre du Nord, 14 fr. 50 ; de Normandie, 13 fr. ; œufs, 42 à 50 fr. le cent.

FROMAGES. — Camembert de marque, 2 fr. pièce ; ordinaire, 1 fr. 40 à 1 fr. 50 ; gruyère, 8 fr. 50 à 11 fr. 50 ; port salut, 7 à 8 fr. 25 ; chester, 8 fr. 50 à 9 fr. ; roquefort, 9 à 11 fr. ; fermier des Flandres, 6 fr. 50 à 7 fr. ; coulommiers, 2 fr. 25 la pièce ; pont l'Evêque, 2 fr. 25 à 2 fr. 50 pièce ; Hollande, 9 à 11 fr. le kilo.

LEGUMES. — Ails, 4 à 5 fr. le kilo ; carottes, 70 fr. les 100 kilos ; échalottes, 0 fr. 80 le kilo ; choux verts, 2 fr. 80 la douzaine ; choux-fleurs, 2 fr. 50 à 3 fr. la pièce ; cresson, 1 fr. 25 le kilo ; épinards, 0 fr. 40 le kilo ; oignons, 1 fr. 20 ; oseille, 0 fr. 35 ; poireaux, 0 fr. 15 le fagneau ; pommes de terre, 40 fr. les 100 kilos ; pommes de terre nouvelles, 200 fr. les 100 kilos ; navets, 2 fr. le fagneau ; laitues, 1 fr. 50 à 3 fr. la douzaine ; artichauts, 7 à 10 fr. la douzaine ; persil, 1 fr. les douze bottes ; cerfeuil frais, 2 fr. 50 les 12 bottes.

FRUITS ET PRIMEURS. — Citrons, 8 à 10 fr. le cent ; oranges 68 à 70 fr. la caisse ; noix, néant ; raisins de Corinthe, 3 fr. 25 le kilo ; figues, 10 à 12 fr. les 10 kilos ; dattes, 2 fr. le kilo ; raisins secs, 5 à 6 fr. le kilo ; bananes, 45 à 65 fr. le régime ; fraises, néant ; asperges, 3 fr. 50 à 4 fr. la botte.

Marché bien approvisionné. Légère baisse sur l'ensemble des légumes. Toutefois les prix sont encore assez élevés.

Les beurres sont en baisse de 1 à 2 fr. Il est à remarquer que le commerce de détail ne suit pas le mouvement ? Pourquoi ? Il en est de même du reste pour toute l'alimentation !

**COURS D